



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2021**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE - Maire

Membres présents : MMES Cyrielle BRUN, Marie-Anne DAVID, Sylvie EL KHOUTABI, Léontina GARNIER, Catherine GAUBEY, Estelle GAUTHIER, Catherine MAST, Karima RABEHI, Marie-Laure TSAN,
MM. Xavier BENSSOUSSEN, Vincent BOURDEAUDUCQ, Alain DUZ, Jean-Marc JEANDEMANGE, Franck LEGRAND, Joan PAREILH-PEYROU, Franck SORBARA, Denis VIAL,
formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : MMES Annie THRONNER (pouvoir à Karima RABEHI), Sandrine WICART (pouvoir à Alain DUZ), Patricia ZOPPI (pouvoir à Jean-Marc JEANDEMANGE) et MM. Benoît DEBEAULIEU (pouvoir à Léontina GARNIER), Stéphane MAILLIER (pouvoir à Vincent BOURDEAUDUCQ), Mathieu ROMANIN (pouvoir à Sylvie EL KHOUTABI)

Absents excusés :

Absents :

Mme Catherine MAST a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 mai 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

1) Subventions ordinaires aux associations – Année 2021

Après examen des dossiers de demandes de subventions par la commission sport, culture et associations, Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ présente au Conseil municipal les différentes propositions.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 400.00 €	HARMONIE PONDINOISE	1 000.00 €
ASSOC. COMMUNALE CHASSE D'OUSSIAT	100.00 €	JARDINS PONDINOIS	100.00 €
BOULE DES MARRONNIERS	600.00 €	JEUNES SAPEURS POMPIERS	500.00 €
BOULE D'OUSSIAT	800.00 €	PONT D'AIN BOXE	1 000.00 €

CENTRE D'ARTS MARTIAUX PONDINOIS	1 000.00 €	RANDO PONDINOISE	100.00 €
CLASSES EN 2 ET 7	100.00 €	SOU DES ECOLES	2 000.00 €
CLASSE EN 3 ET 8	100.00 €	TCHOUK BALL	100.00 €
CLASSE EN 9 ET 4	100.00 €	TENNIS CLUB PONDINOIS	800.00 €
CLUB DE L'AMITIE	100.00 €		
CLUB FEMININ	100.00 €	ADAPA	300.00 €
COMITE DE FLEURISSEMENT	100.00 €	A.D.M.R	300.00 €
FOOTBALL CLUB DES BORDS DE L'AIN	800.00 €	BANQUE ALIMENTAIRE	600.00 €
GYM FORM PONT D'AIN	100.00 €	PREVENTION ROUTIERE	150.00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Débat et questions : Marie-Anne DAVID demande quels ont été les critères retenus par la commission pour l'attribution de ces subventions. Vincent BOURDEAUDUCQ répond qu'en premier lieu, les associations devaient avoir fourni un dossier complet, comprenant un bilan succinct des comptes et la liste des activités organisées dans la commune. En second lieu, la commission a tenu compte de la proportion de pondinois parmi les adhérents et des avantages en nature (prêt de locaux, prise en charge de l'énergie) dont leur fait bénéficier la commune par ailleurs. Marie-Anne DAVID demande si le dossier a été envoyé à toutes les associations de la commune et si ce sont elles qui ont fait le choix de répondre ou non. Vincent BOURDEAUDUCQ répond par l'affirmative : une date butoir avait été fixée, une relance envoyée 10 jours avant la fin du délai, et les dossiers arrivés légèrement en retard ont été acceptés. Monsieur le Maire souligne que le budget prévu a été respecté. Sylvie EL KHOUTABI s'étonne que la subvention pour la banque alimentaire ne soit pas versée par le CCAS, car c'est typiquement du caritatif. Monsieur le Maire dit que ce choix a été fait en concertation avec le vice-président du CCAS, mais il note pour en reparler l'année prochaine.

2) Restaurant scolaire – Choix d'un prestataire pour la confection et la livraison de repas en liaison froide

Madame Léontina GARNIER explique à l'Assemblée qu'une consultation suivant la procédure adaptée a été lancée le 27 avril 2021, avec une date limite de remise des offres fixée au 20 mai 2021, afin de choisir, un prestataire pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Pont d'Ain, à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Le nombre moyen de repas journalier est de 149.

Dans le cadre de la consultation, il a été demandé aux sociétés de respecter le Cahier des Clauses Techniques Particulières et notamment au niveau de la structure des repas qui devaient être composés de : hors d'œuvre, plat principal accompagné de légumes (plat protidique garnis de légumes dits « verts » ou de féculents servis en alternance), fromage ou préparation lactée, dessert, soupe (1 fois/semaine du mois de décembre au mois de février), des produits biologiques (1 produit par jour, soit 20%).

Deux sociétés de restauration ont déposé une offre : RPC et Bourg Traiteur. Après analyse, il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise RPC, qui propose un prix global du repas de 2.53 € HT.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à conclure ce marché.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Léontina GARNIER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de confection et de livraison en liaison froide des repas du restaurant scolaire de Pont d'Ain à l'entreprise RPC, pour un prix unitaire du repas de 2.53 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer le marché pour la livraison de repas en liaison froide avec ladite Société ;

DIT que le marché prend effet le 1^{er} Septembre 2021 pour se terminer le 31 Août 2022 et sera renouvelable deux fois ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021.

Débat et questions : Xavier BENSSOUSSEN demande quel était le prix au précédent marché. Sabine LAURENCIN dit qu'il était de 2.49 € HT. Franck LEGRAND demande si le nombre moyen de repas (149) est basé sur l'année dernière. Sabine LAURENCIN répond par l'affirmative : c'est une moyenne sur l'année qui est donnée pour information. Le contrat ne comporte pas de minimum de commande. Catherine MAST demande si le contrat prend en compte les risques de fermeture de la cantine lié au COVID. Monsieur le Maire répond par la négative : ce seront les règles générales du droit qui s'appliqueront.

3) **Restaurant scolaire – Choix du prestataire de transport des élèves de l'école du Blanchon**

Monsieur Franck SORBARA rappelle à l'Assemblée que la distance entre l'école maternelle du Blanchon et le restaurant scolaire situé au sous-sol de la salle des fêtes oblige la commune à faire appel à un prestataire extérieur pour transporter les enfants de l'école au restaurant.

L'entreprise des Transports Laurens (Garage du Pont) à Neuville-sur-Ain (01160), a été consultée en vue du renouvellement du contrat de prestation de service conclu avec lui pour le transport des élèves de l'école du Blanchon durant l'année scolaire 2021/2022. Les prix proposés sont les suivants :

- ✚ 130 € TTC par aller-retour (+5€, soit 4% d'augmentation par rapport à 2020-2021),
- ✚ 75 € TTC par navette supplémentaire ou pour un aller ou un retour uniquement (+5€ soit 7% d'augmentation par rapport à 2020-2021).

Aucune procédure de mise en concurrence n'a été mise en œuvre, puisque le coût annuel de cette prestation est inférieur au seuil fixé par le code de la commande publique.

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter le renouvellement de ce contrat selon les conditions indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Franck SORBARA,

Vu la proposition établie par l'entreprise des Transports Laurens (Garage du Pont),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du contrat conclu avec l'entreprise des Transports Laurens (Garage du Pont), située à Neuville sur Ain (01160), pour assurer le transport des élèves entre l'école du Blanchon et le restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2021-2022, selon les conditions tarifaires suivantes :

- ✚ 130 € TTC par aller-retour,
- ✚ 75 € TTC par navette supplémentaire ou pour un aller ou un retour uniquement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4) **Modification du tableau des emplois**

Monsieur Franck SORBARA informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La présente délibération porte sur :

- La création d'un poste supplémentaire à la cantine scolaire pour la surveillance des enfants et le service des repas, afin de renforcer l'équipe des ATSEM qui ne seront plus que quatre à partir de septembre 2021, au lieu de cinq.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification du tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions),

ACCEPTE les propositions du Maire ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

AUTORISE le Maire à faire les déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

(Délibération n°2021-043)

Emplois à temps complet

Services	Nb emplois modifié	Cadre d'emplois ou grades
Service Administratif	5	
Directeur général des services	1	Cadre d'emploi d'attaché territorial
Agent principalement chargé de la comptabilité et de l'état civil	1	Cadre d'emploi d'adjoint administratif
Agent principalement chargé de l'accueil et de l'urbanisme	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.
Agent principalement chargé de l'accueil et de la gestion du personnel	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl.
Agent principalement chargé de l'accueil, de la gestion du personnel, de la communication et du C.C.A.S.	1	Cadre d'emploi d'adjoint administratif
Service Technique	8	
Responsable du service	1	Cadres d'emploi des techniciens, des adjoints techniques et des agents de maîtrise
Technicien en charge de la voirie et des espaces verts	1	Cadre d'emploi de technicien
Agent technique polyvalent	6	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Bâtiments communaux	2	
Agent technique polyvalent	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Police Municipale	2	
Adjoint de surveillance de la voie publique	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent de police municipale	1	Cadre d'emploi des agents de police municipale (catégorie C)
Ecoles	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	ATSEM 1 ^{ère} classe – Suppression à compter du 22 août 2021
TOTAL	17	

Emplois à temps non complet

Services	Nombre et quotité des emplois	Cadre d'emplois ou grades
Service technique	1	
Agent technique polyvalent	1 (14.97/35)	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Marché	1	
Placier	1 (4/35)	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Cantine	8	
Responsable du restaurant scolaire	1 (24.09/35)	Cadres d'emplois des adjoints d'animation, ou des adjoints techniques
Agents chargés de la surveillance à la cantine	1 (17.92/35) 6 (6.17/35)	Cadres d'emplois des adjoints d'animation, ou des adjoints techniques
Ecole	4	
Agents spécialisés des écoles maternelles	3 (32.01/35) 1 (32.42/35)	ATSEM 1 ^{ère} classe
TOTAL	14 (6.47 ETP)	

Débat et questions : Sylvie EL KHOUTABI lit un courrier que lui a transmis Mathieu ROMANIN : « Je trouve dommage qu'une nouvelle fois il est soumis au vote du conseil municipal une décision de modification du tableau des emplois permanents sans au préalable une réunion de la commission finance/RH pour débattre sur le sujet. On propose de mettre un poste supplémentaire pour le seul temps de cantine car il n'y a pas assez de personnel au moment du repas vu le nombre d'enfants il y a une ATSEM en moins suite au vote du conseil de mai. Je souhaite

attirer l'attention que la délibération au mois de mai sur la suppression de l'ATSEM était due dans un premier temps à une demande de dispo et de la suppression par l'académie d'une classe de maternelle, il n'a jamais été fait mention que nous nous retrouverions avec une classe de grande section/CP sans ATSEM. Si j'avais eu l'information j'aurais voté contre la suppression du poste au mois de mai. Le corps enseignant et les parents d'élèves souhaitent que pour la classe Grande section/CP, l'ATSEM soit remise. Pourquoi donc ne pas reprendre une ATSEM à la place d'un poste supplémentaire pour le seul temps de cantine ? J'entends les arguments que ce n'est pas à la commune de prendre en charge les coupes budgétaires de l'éducation nationale mais on parle quand même de la scolarité des enfants de Pont d'Ain. Au budget du mois de mars il y avait 5 ATSEM, aujourd'hui nous avons besoin de 5 ATSEM ça ne coûte pas plus à la commune et cela va dans l'intérêt du bien-être de l'organisation de la classe en question. »

Franck SORBARA dit qu'il n'a pas été en mesure d'organiser une réunion de la commission, faute de temps. Par contre, il a échangé sur le sujet avec les membres par mail et a répondu aux questions de Mathieu ROMANIN et de Xavier BENSSOUSSEN. Monsieur le Maire rappelle que la décision de supprimer un poste d'ATSEM a été prise suite à une réunion avec l'Inspectrice de Circonscription. Nous lui avons demandé quelles étaient les obligations de la commune pour les classes mixtes maternelle-élémentaires. Elle nous avait répondu qu'une classe mixte Grande Section/CP est considérée comme une classe d'élémentaire et qu'une ATSEM n'est pas nécessaire. Il ajoute que si le besoin évolue, le sujet pourra être rediscuté à la rentrée. Pour l'instant, les représentants de parents d'élèves ne demandent pas d'ATSEM supplémentaire. Par contre, à la cantine, une personne manque pour s'occuper des enfants de maternelle, d'où la proposition de créer un poste. Franck SORBARA dit que l'on répond aux besoins réels et que l'on ne se contente pas de recruter en fonction de ce qui était prévu au budget en début d'année. Franck LEGRAND demande ce qui motive ce besoin d'une personne supplémentaire à la cantine. Monsieur le Maire dit que pour 2020-2021, nous avons pris une personne pour renforcer l'équipe dans le cadre de l'application du protocole sanitaire Covid. Le contrat de cette personne recrutée sur la base d'une délibération pour « accroissement temporaire d'activité » s'est terminé. Nous avons donc besoin de la remplacer. Xavier BENSSOUSSEN est d'accord que les membres de la commission Finances/Ressources humaines ont pu échanger par mail, mais, concernant le poste d'ATSEM, ce qui l'embête, c'est le besoin réel des enfants dans la classe GS/CP. Monsieur le Maire rappelle que ce poste a été supprimé au mois mai et il ne veut pas revenir en arrière maintenant sur le sujet. Xavier BENSSOUSSEN répond qu'au mois de mai, le Conseil Municipal n'avait pas connaissance de l'existence de cette classe mixte. Monsieur le Maire dit que c'est pour cette raison qu'il propose d'en reparler à la rentrée, si besoin. Catherine MAST demande pourquoi au tableau des emplois apparaissent toujours un poste d'ASVP et un poste de policier municipal, alors qu'elle avait compris que la commune ne voulait plus d'ASVP. Monsieur le Maire répond que l'ASVP est toujours en poste et en cours de reclassement. Lorsque cette phase de reclassement sera terminée, le poste pourra être supprimé.

5) Restaurant scolaire – Révision des tarifs des repas pour l'année scolaire 2021-2022

Madame Léontina GARNIER rappelle que pour l'année scolaire 2020-2021, le prix des repas au restaurant scolaire n'avaient pas été augmentés par rapport à l'année précédentes. Ils sont les suivants :

-  Tarif normal : 4.60 €,
-  Tarif majoré : 7.00 €.

Compte tenu des tarifs de fabrication et de livraison des repas par le traiteur et les coûts de fonctionnement du service, qui sont très supérieurs aux recettes qu'il génère, la commission scolaire propose de fixer les prix des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, de la manière suivante :

-  Tarif normal : 4.70 €,
-  Tarif majoré : 7.00 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Léontina GARNIER,

Après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention),

FIXE les tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 de la manière suivante :

-  Tarif normal : 4.70 €,
-  Tarif majoré : 7.00 € ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la mise en application de ce tarif ;

DIT que ce tarif entre en vigueur à compter du 1^{er} août 2021.

Débat et questions : Xavier BENSSOUSSEN dit que c'est un sujet important et regrette qu'il ne soit pas passé en commission finances ou en commission mixte finances/affaires scolaires. Il aurait été bien de pouvoir faire le point sur le coût global du service, car cela aurait permis de délibérer de manière éclairée sur ce sujet. Monsieur le Maire dit qu'il prend note de cette remarque. Il donne quelques éléments du dernier bilan de la cantine à sa disposition qui fait ressortir un total de recettes de 105 019.86 € et un total de dépenses de 170 073.75 €. Estelle GAUTHIER demande quelle est la différence entre le tarif majoré et le tarif normal. Monsieur le Maire répond que le tarif majoré est appliqué aux personnes qui s'inscrivent en retard.

6) **Voirie – Achat de panneaux de signalisation**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour la signalisation routière, soit par le remplacement de certains panneaux usés, soit par l'ajout de nouveaux panneaux.

L'offre de l'entreprise Würth se monte à 10 409.50 € HT, soit 12 491.40 € TTC et intègre une remise d'environ 2 000 € par rapport au devis initial.

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Würth en date du 24 juin 2021, se montant à 10 409.50 € HT, soit 12 491.40 € TTC, pour l'achat de panneaux de signalisation ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Débat et questions : Monsieur le Maire dit qu'il va revoir la signalisation sur les parkings autour de la mairie : une place sera réservée au policier municipal, les autres passeront en zone bleue afin de pouvoir être plus accessibles aux visiteurs de la poste, de la Maison France Services et de la mairie. Au centre-ville, des places « dépose-minute » vont être créées et des places livraisons de 4h à 8h du matin. L'objectif est de favoriser la rotation des véhicules dans l'intérêt du fonctionnement des commerces. La commune va éditer des disques bleue à l'image de Pont-d'Ain et les distribuera gratuitement aux habitants. Concernant les prix des panneaux, nous avons pu négocier avec le fournisseur et obtenir un rabais de 2 000 €. Nous allons acheter 91 panneaux.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire

✚ **Recours au tribunal administratif contre un permis de démolir** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a engagé une procédure devant le tribunal administratif contre un permis de démolir qu'il a délivré. Nous avons contacté un avocat pour nous défendre. La personne demande l'annulation du permis et des frais irrépétibles de 1 200 €. Marie-Anne DAVID demande si le recours paraît justifié. Monsieur le Maire dit qu'il est difficile de répondre et que cela dépendra de l'interprétation du juge. Catherine MAST demande ce que sont les « frais irrépétibles ». Monsieur le Maire dit qu'ils correspondent aux frais d'avocat. Catherine GAUBEY demande si une conciliation est possible. Monsieur le Maire dit qu'il a reçu la personne, mais que la discussion est difficile. Il précise que la commune demandera 2 000 € de frais irrépétibles.

✚ **Lecture de la liste des devis signés depuis le précédent Conseil Municipal** : Monsieur le Maire dit que la commune va louer une nacelle pour le montage et le démontage des illuminations de Noël. Catherine MAST demande pourquoi ces décors sont laissés en place toute l'année. Monsieur le Maire dit qu'ils sont permanents. Alain DUZ ajoute que le coût de la dépose chaque année est supérieur au prix d'achat d'un nouveau décor, donc il est préférable de les laisser en place. La nacelle est nécessaire pour les brancher et les débrancher, pour accrocher d'éventuels nouveaux décors, pour installer les décorations dans les arbres. Estelle GAUTHIER demande à quoi correspond la dépense de 3 000 € au camping. Monsieur le Maire répond que lorsque l'ancien liner a été retiré, nous avons constaté que les tôles qui étaient derrière étaient rouillées. Nous avons donc préféré les remplacer afin qu'elles n'endommagent pas le nouveau liner. Estelle GAUTHIER demande quelle est la date de renouvellement du bail. Franck SORBARA répond que le bail actuel s'achève le 31 octobre 2021.

- ✚ Monsieur le Maire dit que, côté recettes, la Région nous a attribué une subvention de 5 500 € sur l'achat et la mise en place de la borne d'affichage.
- ✚ Estelle GAUTHIER dit qu'un habitant de Pampier lui a signalé qu'une portion de la route entre Pampier et la route de Bourg s'affaisse sensiblement après chaque pluie. Monsieur le Maire dit que cette route est communautaire. C'est donc la communauté de communes qui va regarder pour la réparation.
- ✚ Route entre Pampier et Oussiat : Monsieur le Maire dit que cette route est très dégradée. Il a décidé de ne plus la faire déneiger en hiver, car chaque passage de la lame arrache un peu plus de revêtement. En outre, il va étudier un nouveau circuit pour le bus scolaire, afin que celui-ci n'ait plus à emprunter cette voie. Concernant le laitier, nous allons voir avec le chauffeur si son camion peut passer par un autre chemin. L'état de la route s'est fortement dégradé suite aux travaux d'eau potable. Il a demandé au Syndicat des eaux de la remettre en état.

Rapport des commissions municipales

- ✚ Commission d'urbanisme : Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'il a organisé trois réunions depuis le dernier Conseil Municipal : deux sur des questions d'urbanisme et une sur des questions d'environnement. Lors de celle du 5 mai 2021, il a traité des projets en cours : notamment Petites Villes de Demain, la prochaine révision du PLU (probablement lancée d'ici la fin de l'année), le projet de station d'épuration, l'amélioration, voir la création, d'aires de jeux pour enfants, les liaisons inter-quartiers pour les piétons et les cyclistes. Concernant le PPRI, à ce jour, nous avons peu de nouvelles informations. Lors de la réunion du 25 mai, la commission a rencontré un représentant de la LPO. D'autres rencontres sont prévues avec la FRAPNA-FNE (=Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, ayant rejoint la fédération France Nature Environnement) et le syndicat de rivière SR3A. L'objectif est de voir ce que la commune peut faire pour soutenir ces associations, apporter un appui à leur action, notamment au niveau administratif ou pour l'organisation de journées d'animation. En juillet 2022, l'utilisation des pesticides sera totalement interdite et donc la commission commence à travailler sur la végétalisation de certains secteurs, notamment celle du cimetière. Les prochaines réunions de commission sont prévues en septembre.
- ✚ Commission associations : Vincent BOURDEAUDUCQ (pour Patricia ZOPPI) dit que la commission a travaillé sur la mise à jour de la liste des associations, les attributions de subvention, le planning d'utilisation du gymnase, l'organisation du forum des associations qui aura lieu le 29 août prochain (actuellement plus de 50% des associations sont favorables), la venue du « Piano vagabond » le 17 juillet au bord de l'Ain... Concernant le marché nocturne, le travail a commencé (rédaction du règlement, recensement des créateurs (environ 50 exposants trouvés), identification du site). Nous ne serons cependant pas en mesure de le mettre en place cette année. Il sera donc lancé en juin 2022. Karima RABEHI dit qu'un nom a été trouvé : les Nocturnes Pondinoises.
- ✚ Commission finances : Franck SORBARA dit qu'il n'a pas eu le temps d'organiser de commission ce mois-ci, mais qu'il a échangé par mail sur les postes d'ATSEM, le recrutement à la cantine, la demande de disponibilité d'un agent technique. Un point finances sera fait en septembre sur la mi-parcours.
- ✚ Commission scolaire : les affaires sociales étant gérées par le CCAS, Léontina GARNIER parle uniquement des affaires scolaires.
 - La commission s'est réunie le 16 juin. Elle a étudié les offres déposées pour le marché de restauration scolaire, l'évolution des tarifs des repas.
 - Permis à points : 2 enfants ont perdu tous leurs points. Les familles ont été reçues, une chance supplémentaire a été laissée aux enfants. Cela n'a pas eu d'effet sur leur comportement. Une sanction d'un jour d'exclusion a été prononcée contre chacun d'eux. La commission a décidé de changer légèrement le fonctionnement : les familles seront reçues lorsqu'il ne restera plus que 3 points sur le permis et l'exclusion d'un jour sera prononcée automatiquement si l'enfant perd le reste de ses points.
 - Des membres de la commission ont assisté aux conseils d'école du Centre et du Blanchon.
 - Commandes de fournitures : il va être demandé aux directrices d'école de regrouper leurs commandes pour n'en passer que trois par an, sans que cela remette en cause leur budget.
 - Effectifs des classes : 295 élèves étaient prévus lors du décompte prévisionnel de janvier 2021. Actuellement, nous avons 321 inscrits pour la prochaine rentrée scolaire.
 - Le spectacle de l'école du Blanchon a eu lieu la semaine dernière.
 - Achat d'ordinateurs : la commune a reçu l'accord sur la subvention de l'Etat pour l'achat de huit ordinateurs portables pour l'école du Centre.

✚ Commission communication : Karima RABEHI explique que la commission se réunit une fois par mois et travaille par échange de mail. La mise en place d'une plateforme collaborative est à l'étude, car, avec les mails, il y a toujours un risque de perte d'informations.

- Pont-d'Aininform : il a été relooké et est publié tous les deux mois avec un format de base de quatre pages. La longueur peut cependant varier en fonction des besoins. La commission travaille actuellement sur le bulletin annuel qui devra être bouclé d'ici novembre. Nous allons travailler avec notre prestataire pour la mise en place d'une régie de publicité qui permettra de financer la dépense, au-moins en partie.
- Mise en place de la borne : elle est facile d'utilisation et semble intéresser les gens. Nous allons voir si nous pouvons avoir un compteur de visite. La subvention de la Région a été obtenue.
- Illiwap : le contrat a été renouvelé. Nous allons pouvoir créer des stations, par exemple pour les commerçants pour diffuser leurs offres (menus, événements), ou pour les associations pour annoncer leurs manifestations ou activités. Il n'y aura pas de surcoût pour la commune.
- Disque de stationnement : la commission travaille sur un prototype de disque qui sera fourni à la population par l'intermédiaire des commerçants.
- Livret d'accueil des nouveaux arrivants : le projet est en stand-by pour l'instant, mais il n'est pas oublié.
- Fête de la halle : le comité d'animation n'organisant pas de fête cette année, le feu d'artifice a été reporté à 2022.
- Un pot de départ en retraite a été organisé pour Dominique VIAL. Deux autres seront à prévoir : l'un pour une remise de médaille, l'autre en fin d'année pour le départ en retraite de Patricia GRADWOHL.
- Cérémonies de mariage : la commune offre une composition florale à chaque couple.
- Tourisme : la plateforme « Ain-Cerdon tourisme » a été mise à jour. Monsieur le Maire a invité l'office de tourisme à venir s'installer sur le marché.

✚ Commission voirie – bâtiments (Alain DUZ) :

- Escalier des services techniques : il sera installé en remplacement de l'échelle, pour accéder à la mezzanine.
- Installation d'un palan aux services techniques : le nouveau matériel sera aux normes et remplacera l'ancien matériel qui n'était plus adapté.
- City stade : il est prévu d'installer un filet au-dessus pour éviter que les ballons ne partent à la rivière. L'entreprise rencontre des problèmes d'approvisionnement en matières premières. Nous sommes donc en attente de livraison.
- Massif devant la cave du Val d'Or : un devis a été demandé à l'entreprise Ray TP pour que celui-ci soit comblé.
- Allée des jardiniers : nous étudions la mise en place d'un portique à l'entrée de cette rue pour empêcher le passage des poids lourds qui s'engagent malgré la signalisation.
- Feux tricolores : leur fonctionnement sera modifié au-cours de la première quinzaine de juillet. Le feu passera au rouge si les véhicules arrivent à plus de 50 km/h sur la RD1075 et la circulation sera alternée pour les véhicules venant de la rue du 1^{er} septembre d'une part et de la rue Bernard Gangloff d'autre part.
- Installation de la climatisation à la mairie : l'électricien a tiré les alimentations et nous sommes dans l'attente de l'intervention du prestataire.
- Maintenance des écoles : Alain DUZ dit qu'il est impatient d'avoir une nouvelle école, car les employés communaux doivent intervenir très fréquemment dans les bâtiments actuels.

Xavier BENSSOUSSEN demande si nous avons un retour sur l'expérimentation de la modification des feux tricolores dans le sens est-ouest. Monsieur le Maire répond que cela n'a pas encore été fait, mais que ce devrait l'être début juillet. Franck LEGRAND demande comment nous ferons si cette expérimentation ne marche pas et quand nous déciderons si le résultat est satisfaisant. Monsieur le Maire dit qu'il ne faudra que quelques mois pour constater si la modification permet de fluidifier la circulation ou pas. Franck LEGRAND dit que le même problème se pose dans l'axe nord-sud pour tourner en direction de l'autoroute en venant du Blanchon. Léontina GARNIER dit que la situation est un peu différente car, de ce côté-là, la route est plus large. Alain DUZ ajoute que, de nuit, les feux resteront au rouge par défaut. Ils ne passeront au vert que si les véhicules arrivent à une vitesse normale. S'ils arrivent trop vite, le feu restera rouge pour les obliger à ralentir.

Questions diverses

- ✚ Courrier de Mathieu ROMANIN, lu par Sylvie EL KHOUTABI : « *Le président de la communauté de communes nous a informé que des élus de Pont d'Ain avaient pu visiter les nouveaux bâtiments de la ZAC en face de SUPER U. Il est dommage que l'ensemble des élus n'ait pas été convié à la visite d'autant plus pour les élus siégeant à la communauté de commune concernant Pont d'Ain. Est-il prévu une nouvelle visite avec l'ensemble des élus le souhaitant et disponibles ?* » Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas eu de visite par les élus de Pont-d'Ain dans les locaux d'Ecosphère. Monsieur le Maire, Léontina GARNIER et Vincent BOURDEAUDUCQ ont été invité à visiter une usine de découpe de fromage à Corbas, car une entreprise similaire va s'installer dans la ZAC Ecosphère. Le nombre de personnes invitées était limité pour des raisons d'hygiène. L'entreprise appartient au groupe Grand Frais et souhaite s'installer à Pont-d'Ain, car nous sommes dans le périmètre de l'AOP Comté. Cette entreprise devrait apporter entre 80 et 100 emplois et comportera une cave d'affinage. Sylvie EL KHOUTABI demande s'il y aura un point de vente. Monsieur le Maire répond par la négative : il y aura de l'affinage, de la découpe et de l'expédition dans toute la France. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que le permis de construire a été déposé. Pour l'entreprise, l'enjeu de cette visite était de vendre son image. Pour la commune, ce fut l'occasion de rappeler que nous ne voulions pas de camions dans Pont-d'Ain. L'atelier desservira une plateforme située à Lyon. Les transporteurs devraient donc prendre l'autoroute à Ambérieu-en-Bugey.
- ✚ Groupes de travail sur l'école : Estelle GAUTHIER demande où en est leur mise en place. Monsieur le Maire dit que les groupes se sont réunis. Catherine GAUBEY et Estelle GAUTHIER disent qu'elles n'ont pas été convoquées. Monsieur le Maire dit qu'il espère pouvoir réunir tous les groupes en septembre. Certains ont déjà commencé à travailler et à rapporter des informations. Les groupes ont pour mission de recenser des informations. Estelle GAUTHIER demande quels groupes se sont réunis. Alain DUZ dit qu'il y a eu une réunion du groupe cantine. Marie-Anne DAVID dit qu'elle fait partie du groupe périscolaire, mais qu'elle n'a pas été convoqué. Monsieur le Maire dit qu'en matière périscolaire, il ne s'agit pas vraiment d'un groupe, car l'objet est d'échanger avec la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon sur l'avenir du périscolaire. Par contre, la commune n'a pas de pouvoir de décision en la matière. La communauté de communes a plutôt bien reçu la nouvelle de notre projet. Les membres de ce groupe sont les délégués de la commune à la Communautés de communes. Catherine MAST dit que la commune sera tout de même concernée par la décision communautaire, sur la question du trajet entre l'école et le périscolaire. Monsieur le Maire dit que l'on sera concerné, mais que nous n'avons pas la main sur la décision. Il est donc important d'échanger avec la communauté de communes au niveau politique, car il est certain que l'idéal serait de regrouper tous les services au même endroit. Karima RABEHI dit que le groupe finances ne s'est pas encore réuni car il est un peu tôt dans le projet. Sylvie EL KHOUTABI dit que le groupe voirie s'est réuni.
- ✚ Comptoir des plastiques de l'Ain : Xavier BENSSOUSSEN demande où en est le dossier. Monsieur le Maire dit qu'il est entre les mains de la préfecture. Des contrôles ont été effectués par l'Inspection des Installations classées et nous n'avons pas encore connaissance des résultats. Actuellement CPA utilise la SERP pour stocker les plastiques. Alain DUZ dit qu'à l'occasion d'une manœuvre organisée par les pompiers sur l'utilisation des cannes de puisage situées à proximité de CPA, il s'est rendu sur place et a pu constater que l'eau pompée était claire. En l'absence d'analyses par un laboratoire, cela ne veut cependant pas dire qu'elle n'est pas polluée. Xavier BENSSOUSSEN demande ce que la commune répondra si CPA demande à acheter la SERP. Monsieur le Maire dit qu'il ne peut pas répondre pour la Communauté de communes, puisque le bâtiment lui appartient. Il y aurait un acheteur intéressé, mais ce ne devrait pas être CPA. Il n'a pas plus d'information pour l'instant car il n'a pas pu assister au dernier conseil communautaire du fait du conseil d'école. Sa position personnelle est qu'il ne veut plus voir CPA à Pont-d'Ain, car c'est une entreprise polluante. En outre, il n'y a pas de terrain suffisant à Pont-d'Ain pour permettre à cette entreprise de se mettre en conformité voir de s'agrandir.
- ✚ Taille des arbres : Marie-Laure TSAN dit qu'elle a été interrogée par un habitant du quai sur la taille des arbres devant chez lui. Monsieur le Maire dit que la taille est réalisée tous les deux ans.
- ✚ Organisation des tontes : Franck LEGRAND dit qu'il y a des soucis avec la tonte de l'herbe sur la commune, notamment sur le terrain de sport. Monsieur le Maire dit que la tonte est une tâche récurrente, mais que la pousse est parfois rapide compte tenu des conditions météorologiques. Il va faire mettre en place un planning de tontes avec des priorités. Sylvie EL KHOUTABI dit que l'on pourrait peut-être arrêter de tondre certains endroits. Monsieur le Maire dit que ce n'est pas possible partout, car l'été, nous devons régulièrement faucher l'ambrosie, mais c'est envisageable sur certains secteurs. Alain DUZ dit que sur le rond-point à la sortie de l'autoroute, nous pourrions semer de la prairie fleurie, ce qui éviterait d'avoir à le tondre. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que sa commission va étudier la création de nouveaux refuges LPO

qui pourraient être gérés différemment. Monsieur le Maire dit qu'il faudra bien informer la population pour que chacun comprenne ce qu'on fait et pourquoi. Sylvie EL KHOUTABI dit qu'il faudrait sensibiliser les enfants pour qu'ils en parlent avec leurs parents. Monsieur le Maire dit qu'il est allé visiter une entreprise horticole à Torcieu qui propose des plantes qui nécessitent moins d'arrosage et moins d'entretien. Nous pourrions planter des rosiers, voir des haies pour cueillir des fruits. Pour l'instant, cette réflexion est encore embryonnaire. L'objectif est de consommer moins d'eau. Monsieur le Maire dit que nous allons travailler par planning, avec des choses récurrentes, pour organiser des activités de manière cohérente. Alain DUZ rappelle qu'au service technique, il y a 6 employés maximum, sans compter les congés, récupérations, voir arrêts maladie, et qu'ils passent beaucoup de temps à nettoyer les incivilités et à ramasser les crottes de chiens. Monsieur le Maire dit que nous travaillons pour que Pont-d'Ain soit jolie et attractive. Il rappelle aussi qu'en cas de sécheresse et d'interdiction d'arroser, la commune donnera l'exemple et cessera d'arroser les fleurs.

- ✚ Catherine GAUBEY demande de quelle commission dépendent les commerces et les artisans. Léontina GARNIER dit qu'ils sont regroupés, pour la plupart, au sein de l'UCA, et qu'ils dépendent donc de la commission associations.
- ✚ Centre ophtalmologique : Monsieur le Maire dit qu'il fonctionne depuis le 3 mai et que pour l'instant les délais de rendez-vous sont très courts. Certains patients viennent des départements voisins. Il ajoute qu'il y aura d'autres offres médicales, mais il n'a pas d'informations précises pour l'instant.
- ✚ Bâtiment de la douane : Monsieur le Maire dit qu'il a été contacté par une personne qui pourrait être intéressée pour acheter la douane, mais pas au prix annoncé (300 000 € au lieu des 360 000 € estimés par les Domaines), car il y aurait des travaux à réaliser dans le bâtiment. Pour l'instant, la discussion reste informelle. Alain DUZ dit qu'il est important de se débarrasser de ce bâtiment, car il est vide et coûte de l'argent. Le prix de sa vente pourra être réinvesti dans l'école. Franck LEGRAND demande si nous avons contacté des entreprises qui seraient intéressées pour le louer. Monsieur le Maire préférerait le vendre. Franck LEGRAND dit que si nous parvenons à la louer 60 000 € par an, cela ferait une recette constante. Monsieur le Maire dit qu'il y aurait des travaux à faire pour le rendre louable. Estelle GAUTHIER dit qu'il faudrait faire chiffrer exactement ce que cela coûterait. Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'il y avait un projet des entreprises voisines qui auraient voulu le racheter à bas prix, le raser et reconstruire. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que nous n'avons pas fait d'étude précise, mais qu'il y a des mises aux normes à faire et qu'elles seront difficile à rentabiliser. Monsieur le Maire dit qu'il avait demandé l'accord de principe du Conseil Municipal pour vendre et non pas pour faire estimer, car il peut demander une estimation d'un bien communal de sa propre initiative. Franck LEGRAND dit qu'il avait compris que l'on attendait l'estimation des locaux pour décider de leur avenir.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 22h05.

Prochain Conseil municipal : 27 septembre 2021.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JEANDEMANGE

Catherine MAST